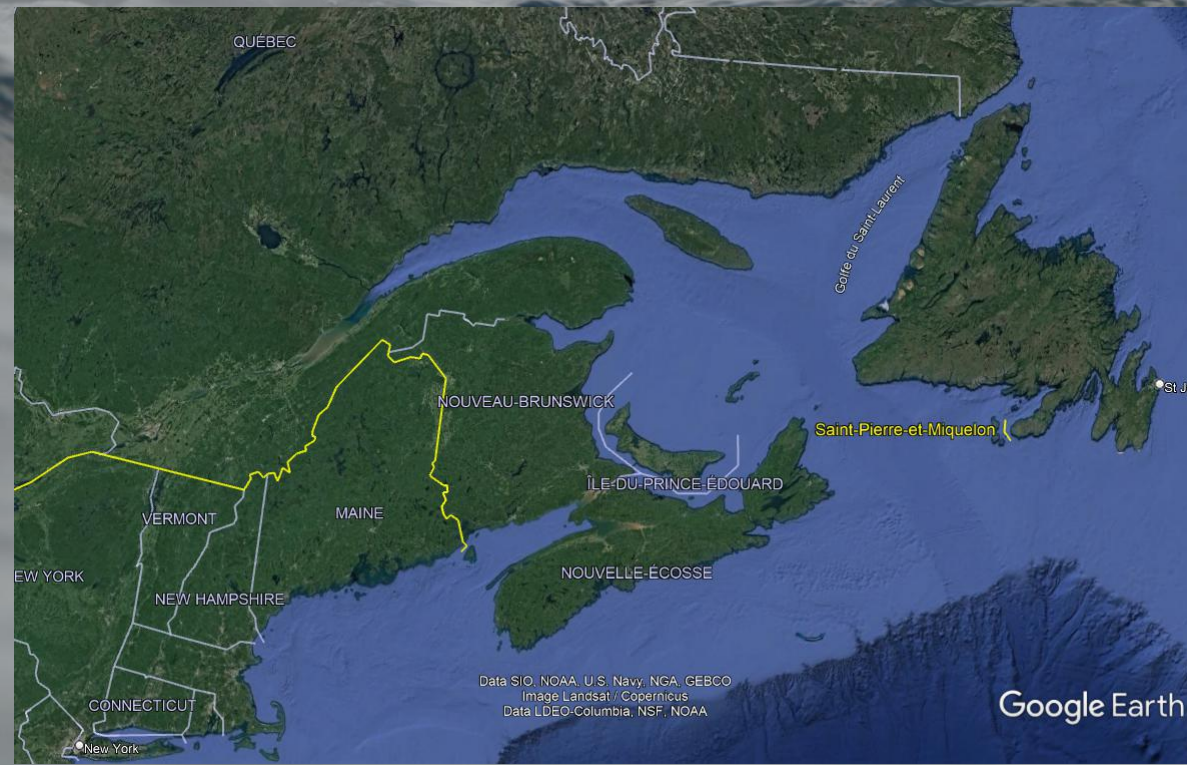


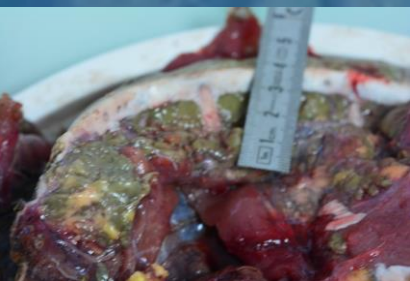
L'Observatoire des Tortues Marines (OTM) à Saint Pierre et Miquelon Bilan 2018-2022



OBSERVATOIRE TORTUES MARINES SPM - 2022-

Formation 2021

- Formation externe avec MNHN (3 personnes DTAM) en lien avec le RTMAE à La Rochelle
- Formation interne à destination OFB, Vétérinaires, Ulam et fédération des chasseurs pour accréditations carte verte (7 personnes)
- Participation formation nationale d'un vétérinaire



  OBSERVATOIRE DES TORTUES MARINES
MNHN - RTMAE - RTMMF - RTSPM

ANNEXE 1

CHARTRE DES CORRESPONDANTS DE L'OBSERVATOIRE DES TORTUES MARINES DE FRANCE METROPOLITAINE ET DE ST PIERRE ET MIQUELON POUR LA PÉRIODE 2021-2026

(Arrêté ministériel du 30 décembre 2020 autorisant la capture, le prélèvement et le transport des spécimens de toutes les espèces de tortues marines et de leurs produits biologiques à des fins de sauvetage et scientifique, par le Muséum National d'Histoire Naturelle)

Considérant

- La Loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
- L'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (Convention de Washington) par le règlement européen 3626/92 du 3 décembre 1992.
- La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) élaborée en 1979 et adoptée par la France en 1989.
- La Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) élaborée en 1979 et adoptée par la France en 1990.
- La Convention relative à la diversité biologique élaborée en 1992 (Convention de Rio) et adoptée par la France en 1992.
- La Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est (Convention OSPAR) élaborée en 1992 et ratifiée par la France en 1992.
- La Directive européenne 92/73 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage de 1992 (Directive Habitats).
- La Convention relative à la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen (Convention de Barcelone) amendée en 1995 et ratifiée par la France en 2001.
- La Politique commune des pêches européennes réformée en 2002 intégrant les exigences en matière de protection de l'environnement marin.
- L'Arrêté ministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection.
- Le règlement (CE) n°1967-2006 du Conseil du 21 décembre 2006 relatif aux mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée interdisant de capturer délibérément, de détenir à bord, de transborder ou de débarquer des espèces marines visées à l'annexe IV de la directive 92/43/CE (D.H.F.F.).
- L'Arrêté du 19 février 2007 modifiant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.
- L'Arrêté ministériel du 30 décembre 2020 autorisant la capture, le prélèvement et le transport des spécimens de toutes les espèces de tortues marines et de leurs produits biologiques à des fins de sauvetage et scientifique, par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Préambule

La France a une responsabilité patrimoniale élevée à l'égard des tortues marines (6 des 7 espèces présentes, sites de ponte majeurs en outre-mer) ; ces espèces, qui font partie des espèces les plus menacées (statut liste rouge UICN « vulnérable » à « en danger critique d'extinction » selon les espèces) sont protégées par plusieurs conventions et accords internationaux, et un arrêté national du 14 octobre 2005. Le suivi des échouages, et des captures accidentelles et des observations de tortues marines en détresse ou à la dérive est un bon indicateur pour mesurer l'état de leurs populations et l'impact des pressions qui s'exercent sur elles. Les activités du Réseau Tortues Marines Atlantique Est (RTMAE), du Réseau Tortues Marines Méditerranée Française (RTMMF) et du Réseau Tortues marines de St Pierre et Miquelon (RTSPM), prolongées par celles des centres de soins autorisés par AP, contribuent à l'acquisition de connaissances sur les populations de tortues marines dans le cadre du programme scientifique, et à la mise-en-œuvre des engagements nationaux de surveillance et de sauvegarde des tortues marines en France. Le Muséum national d'Histoire naturelle, à qui le Ministère chargé de l'écologie a délégué l'attribution d'autorisation sur espèces protégées, encadre et assume la responsabilité des activités des Réseaux Tortues Marines de France métropolitaine et de St Pierre et Miquelon sur ces espèces protégées ; ces activités doivent être menées avec la plus grande rigueur pour produire des indicateurs de suivi des populations performants et reconnus, et respecter les réglementations de protection de ces espèces et la bioéthique pour les personnes impliquées dans les activités des Réseaux. Avant toute transmission au MNHN d'un dossier de demande d'autorisation d'intervention sur tortue marine en France métropolitaine et à St Pierre et Miquelon (« carte verte ») par le responsable de réseau, chaque candidat-correspondant doit prendre connaissance des engagements de chaque partenaire et signer la présente charte, qui sera jointe au dossier.

Article 1. Objet

Cette charte a pour objet de décrire les règles d'attribution de la « carte verte » aux correspondants du RTMAE, RTMMF et

  OBSERVATOIRE DES TORTUES MARINES
MNHN - RTMAE - RTMMF - RTSPM

Description du programme scientifique

« Observatoire des Tortues marines : réseaux d'échouage, de sauvetage et d'observation de Tortues Marines de France métropolitaine et de Saint Pierre et Miquelon » 2021-2026

relatif à la demande de dérogation à la protection stricte des espèces délivrée par le Ministère chargé de l'environnement (Arrêté ministériel du 30 décembre 2020)



OBSERVATOIRE TORTUES MARINES SPM - 2022-

12 personnes formées dont 2 vétérinaires
3 personnes formées par réseau et en visio-formation
9 personnes formées localement par correspondants

⇒ Unanimité sur la formation en visio ! Puis sur la formation locale par correspondants.



Nom	autorisation_niveau_1 <i>Manipulation et examen d'un animal mort échoué ou capturé accidentellement, prélèvement d'échantillons biologiques</i>	autorisation_niveau_2 <i>Transport et stockage temporaire d'un animal mort à des fins scientifiques</i>	autorisation_niveau_3 <i>Capture et examen d'un animal échoué ou capturé accidentellement vivant, et transport vers un centre de soins et de réhabilitation agréé et/ou un lieu de remise en milieu naturel</i>	autorisation_niveau_4 <i>Manipulation de tortues vivantes pour la pose d'un dispositif d'identification et de suivi</i>	autorisation_niveau_5 <i>Manipulation de tortues vivantes pour le prélèvement de matériel biologique</i>	autorisation_niveau_6 <i>Transport d'échantillons de matériel biologique à des fins scientifiques</i>	autorisation_niveau_7 <i>Détention prolongée d'échantillons de matériel biologique à des fins scientifiques</i>	autorisation_niveau_8 <i>Manipulation et transport des oeufs</i>
URTIZBEREA	X	X	X	X	X	X	X	
KOELSCH	X	X	X	X	X	X	X	
BIALOUX	X	X	X	X	X	X	X	
ILHAREGUY	X	X	X	X	X	X	X	
LETOURNEL	X	X	X			X		
MALTHIEUX	X	X	X			X		
RENOUX	X	X	X			X		
HALLEZ	X	X	X	X	X	X		
DEVROYE	X	X	X	X	X	X		
LE PRIOL	X	X	X			X		
PRUVOST	X	X	X			X		
JACKMAN	X	X	X			X		

OBSERVATOIRE TORTUES MARINES SPM - 2022-

4 espèces identifiées :

- tortue Caouanne (*Caretta caretta*),
- tortue Luth (*Dermochelys coriacea*)
- tortue verte (*Chelonia mydas*)
- tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*).



OBSERVATOIRE TORTUES MARINES SPM - 2022-



1 observation en 2018 ;
13 observations en 2021
2 observations en 2022

2 espèces observées : tortue Luth (*Dermochelys coriacea*)
(vivantes) et *Lepidochelys kempii* (morte)



dateDebut	heureDebut	nomCite	x	y	toponyme	identObs	orgObs	etat_mer	temp_air	temp_eau	duree_obs	lirect	bn_dep	preuve
2018/10/28		Lepidochelys kempii	-56°21'30,06	47°00'14,41	Ouest isthme- mère Durant	Jean Pierre Claireaux	INDEPENDANT	Calme	8	7,2				cadavre
2020/07/14	09:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°24'43,30	46°28'5166	Sud Saint Pierre	Frank Urt zberea	DTAM	Calme	14	14,8		E		
2021/06/26	10:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56,148889	46,871667	W Ile Verte	Enrique Perez	SNSM	Calme	15	6				
2021/08/23	08:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°4'47	46°48'2	Grand suet	DTAM	INDEPENDANT	Calme	19	14				
2021/10/08	10:47:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°28208	47°1697		Michelle Caputo	COPEMAM	Calme	18	14	5 E			
2021/08/16	01:20:00 PM	Dermochelys coriacea	-56°19365	46°96301		Michelle Caputo	COPEMAM	Calme	18	14	5 E		P	
2021/08/21	02:55:00 PM	Dermochelys coriacea	-56°,31428	47°1,2283		Michelle Caputo	COPEMAM	Calme	18	14	5 W		P	
2021/08/21	10:55:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°06'37,48	46°52'47,34		Frank Urt zberea	DTAM	Calme	19	14	1 S			
2021/08/21	03:37:00 AM	Dermochelys coriacea	-56.24910°	47.15626°		Michelle Caputo	COPEMAM	Calme	19	14	2			
2021/08/25	05:48:00 AM	Dermochelys coriacea	-56.20606°	46.94531°		Michelle Caputo	COPEMAM	Agitée	19	15	2			
2021/08/21	10:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°06'23,90	46052'35,39SW	Ile Verte	Frank Urt zberea	DTAM	Calme	14,2	18	20 S		3 observateur	
2021/08/21	10:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°06'23,90	46°52'35,39 SW	Ile Verte	Frank Urt zberea	DTAM	Calme	14,2	18	20		S 3 observateur	
2021/08/23	08:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°4'47	46°48'2	Grand suet	SNSM	Indépendant	Calme	19	14				
2021/08/25	05:48:00 AM	Dermochelys coriacea	-56.20606°	46.94531°		Michelle Caputo	COPEMAM	Agitée	19	15	2			
2021/10/08	10:47:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°28208	47°1697		Michelle Caputo	COPEMAM	Calme	18	14	5		E	
2022/06/26	02:00:00 PM	Dermochelys coriacea	-56°1248	47°0614		Frank Urt zberea	Indépendant	Calme	14	8	2			
2022/07/29	11:00:00 AM	Dermochelys coriacea	-56°2683	46°9320	Fond japonais	Renaud Largerie	Indépendant	Calme	20	14				Photos

OBSERVATOIRE TORTUES MARINES SPM - 2022-



2018 : 1 Tortue luth
observation opportuniste
2020 : 1 Tortue luth
observation opportuniste
dans le Sud de SP
2021 : 9 Tortues luth
observées dont 5 lors de
transects acoustiques de
modélisation de la colonne
d'eau en bateau. Les autres
observations opportunistes.
2022 : en cours. 2
observations de TL à ce
jour.

OBSERVATOIRE TORTUES MARINES Saint Pierre et Miquelon - 2022-

Merci !